



EVEIL THÉÂTRAL

Etablissement : STE GENEVIEVE 25 rue d'Estienne d'Orves 92250 La Garenne-Colombes

Eveil théâtral par la littérature de jeunesse : Ecoute d'histoires adaptées à l'âge et au niveau des enfants, appropriation des personnages et des situations en développant le sens de la compréhension et le langage afin de pouvoir restituer oralement les histoires sous forme de scénettes.

INSCRIPTION & REGLEMENT : Merci de nous retourner ce bulletin dûment complété au : **SECRETARIAT DE L'ECOLE**

Pour les sections suivantes (Max. 15 élèves/groupe – Mini. 12 élèves) : PS/MS LE JEUDI 12H00-12H45
GS Le LUNDI 17H00-18H00

Premier cours : 16 septembre 2024 / Dernier cours : 19 juin 2025

✂.....✂.....✂.....Partie supérieure à conserver par les parents.....✂.....✂.....✂

❶ Merci de préciser le niveau de votre enfant dans l'activité avec nous : Elève Débutant ☐ Elève Ancien ☐

❷ Montant (*) : **300 euros** / Règlement : Le montant de la cotisation sera inclus dans la facturation annuelle de l'école, merci de ne pas nous remettre de chèques ou espèces.

Je soussigné(e) :E-mail (en majuscule svp).....

Tél. : Autorise mon enfant En classe de : à

pratiquer l'activité : **EVEIL THEATRAL à l'école STE GENEVIEVE LA GC**

Fait à : Le..... Signature des Parents :

Conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : Le MLEC s'engage à utiliser l'ensemble des données personnelles de l'élève et/ou de son représentant dans un but non lucratif et uniquement pour son adhésion à l'association « MLEC/ASC » (pour communiquer avec vous, vous informer des dernières actualités et événements) et à l'établissement scolaire ainsi qu'à nos intervenants. En signant ce bulletin, le représentant légal donne son consentement à l'utilisation de ces données dans ce seul but et est informé qu'il peut y avoir accès, rectifier, supprimer, contester et/ou limiter le traitement de toute information le concernant sur simple demande par email auprès du MLEC. (*) L'inscription est annuelle ; seul un cas de force majeure dûment motivé et justifié peut entraîner son annulation.



EVEIL THÉÂTRAL

Etablissement : STE GENEVIEVE 25 rue d'Estienne d'Orves 92250 La Garenne-Colombes

Eveil théâtral par la littérature de jeunesse : Ecoute d'histoires adaptées à l'âge et au niveau des enfants, appropriation des personnages et des situations en développant le sens de la compréhension et le langage afin de pouvoir restituer oralement les histoires sous forme de scénettes.

INSCRIPTION & REGLEMENT : Merci de nous retourner ce bulletin dûment complété au : **SECRETARIAT DE L'ECOLE**

Pour les sections suivantes (Max. 15 élèves/groupe – Mini. 12 élèves) : PS/MS LE JEUDI 12H00-12H45
GS Le LUNDI 17H00-18H00

Premier cours : 16 septembre 2024 / Dernier cours : 19 juin 2025

✂.....✂.....✂.....Partie supérieure à conserver par les parents.....✂.....✂.....✂

❶ Merci de préciser le niveau de votre enfant dans l'activité avec nous : Elève Débutant ☐ Elève Ancien ☐

❷ Montant (*) : **300 euros** / Règlement : Le montant de la cotisation sera inclus dans la facturation annuelle de l'école, merci de ne pas nous remettre de chèques ou espèces.

Je soussigné(e) :E-mail (en majuscule svp).....

Tél. : Autorise mon enfant En classe de : à

pratiquer l'activité : **EVEIL THEATRAL à l'école STE GENEVIEVE LA GC**

Fait à : Le..... Signature des Parents :

Conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : Le MLEC s'engage à utiliser l'ensemble des données personnelles de l'élève et/ou de son représentant dans un but non lucratif et uniquement pour son adhésion à l'association « MLEC/ASC » (pour communiquer avec vous, vous informer des dernières actualités et événements) et à l'établissement scolaire ainsi qu'à nos intervenants. En signant ce bulletin, le représentant légal donne son consentement à l'utilisation de ces données dans ce seul but et est informé qu'il peut y avoir accès, rectifier, supprimer, contester et/ou limiter le traitement de toute information le concernant sur simple demande par email auprès du MLEC. (*) L'inscription est annuelle ; seul un cas de force majeure dûment motivé et justifié peut entraîner son annulation.